

**VILLE DE QUIMPER
CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 30 mars 2023
Rapporteur :
Monsieur Jacques LE ROUX

N° 23

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :
- la publicité sur le site Internet, pour une durée de deux mois, à compter du : 07/04/2023
- la transmission au contrôle de légalité le : 07/04/2023
(accusé de réception du 07/04/2023)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

Tarifs municipaux - modification n°1

Par délibération n°31 du 15 décembre 2022, le conseil municipal s'est prononcé sur les tarifs municipaux d'accès aux services publics ou d'occupation du domaine public. Il convient aujourd'hui de les compléter.

Les tarifs municipaux 2023 de location de l'espace « Dan ar Braz » restent inchangés :

Location Espace « Dan Ar Braz » :

Plein tarif (entreprise, structures privées)

1^{er} jour (salle + matériel + sonorisation) 2 000,00 € TTC / jour

2^{ème} jour et suivants ou avant pour montage 900,00 € TTC / jour

Utilisation cuisine 300,00 € TTC / jour

Utilisation loges : intégré

½ journée montage 450,00 € TTC

Tarif réduit (associations communautaires)

1^{er} jour (salle + matériel + sonorisation) 800,00 € TTC / jour

2^{ème} jour et suivants ou avant pour montage 400,00 € TTC / jour

Utilisation cuisine 200,00 € TTC / jour

Utilisation loges 150,00 € TTC / jour

½ journée montage 150,00 € TTC

Tarif réduit (associations communales)

1^{er} jour (salle + matériel + sonorisation) 600,00 € TTC / jour

2^{ème} jour et suivants ou avant pour montage 300,00 € TTC / jour

Utilisation cuisine 200,00 € TTC / jour

Utilisation loges 150,00 € TTC / jour

½ journée montage 150,00 € TTC

Les autres tarifs restent inchangés.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, de valider les tarifs présentés ci-dessus qui entreront en application à compter du caractère exécutoire de la présente délibération.